

**L'Association canadienne de protection  
médicale**

États financiers consolidés

Et rapport des auditeurs indépendants

**31 décembre 2020**



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Association canadienne de protection médicale

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne de protection médicale, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Association canadienne de protection médicale au 31 décembre 2020, ainsi que ses résultats d'exploitation consolidés, de l'évolution des actifs nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de protection médicale conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de protection médicale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association canadienne de protection médicale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association canadienne de protection médicale.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de protection médicale.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de protection médicale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association canadienne de protection médicale à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Association canadienne de protection médicale du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.N.S. / S.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 6 mai 2021

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie	5 533 \$	3 806 \$
Créances et charges payées d'avance	2 564	675
Placements du portefeuille (note 3)	5 615 540	5 345 947
Investissement dans Salus Global (note 4)	2 943	2 612
Créance sur la vente de placements (note 3)	253	1 566
Actif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	12 832	21 295
Immobilisations (note 5)	47 975	47 697
	<b>5 687 640 \$</b>	<b>5 423 598 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Marge de crédit (note 6)	– \$	13 450 \$
Prêt à terme (note 6)	46 600	49 000
Créditeurs et charges à payer (note 7)	117 936	91 441
Produits constatés d'avance - cotisations reçues d'avance	2 477	6 432
Somme à payer pour les achats de placements (note 3)	50 648	87 062
Fonds retenus aux fins d'assurance (note 9)	113 706	95 289
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	48 932	41 423
Provision pour réclamations en suspens (note 9)	3 863 755	3 859 855
	<b>4 244 054</b>	<b>4 243 952</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets investis dans des immobilisations	47 975	47 697
Actifs nets non affectés	1 395 611	1 131 949
	<b>1 443 586</b>	<b>1 179 646</b>
	<b>5 687 640 \$</b>	<b>5 423 598 \$</b>

Au nom du Conseil,



Michael T. Cohen, MD  
Président, Conseil de l'ACPM



Jean-Hughes Brossard, MD, CSPQ, FRCPC  
1<sup>er</sup> vice-président, Conseil de l'ACPM

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations (note 10)	568 099 \$	595 597 \$
Produits de placement nets		
Produits des placements du portefeuille (note 11)	333 340	650 605
Produits de placement à court terme	917	859
Frais liés aux placements (note 12)	(85 902)	(70 945)
Produits de placement nets	248 355	580 519
Part des capitaux propres du revenu net de Salus Global (note 4)	331	112
	816 785	1 176 228
<b>CHARGES</b>		
Charges engagées pour l'assistance aux membres		
Compensations versées aux patients	205 998	223 390
Frais de justice engagés pour la défense des membres dans les actions civiles	106 601	106 699
Frais de justice engagés pour l'assistance aux membres dans d'autres instances	86 563	84 548
Assurance (note 9)	24 606	23 749
Frais d'experts engagés pour l'assistance aux membres	16 676	17 422
Variation nette de la provision pour réclamations en suspens (note 9)	3 900	90 568
	444 344	546 376
Services aux membres et fonctionnement		
Soutien aux médecins	38 857	38 234
Soins médicaux sécuritaires	20 814	21 086
Gouvernance et soutien au fonctionnement	17 672	16 410
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	8 795	7 666
Gestion de la propriété (note 14)	476	666
Intérêts nets de perte de juste valeur sur swap de taux d'intérêt (note 6)	3 611	1 787
Amortissement des immobilisations	2 742	2 447
	92 967	88 296
	537 311	634 672
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>279 474 \$</b>	<b>541 556 \$</b>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE**  
**État consolidé de l'évolution des actifs nets**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019**  
(en milliers de dollars canadiens)

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2020
Solde d'ouverture	47 697 \$	1 131 949 \$	1 179 646 \$
Excédent des produits sur les charges	-	279 474	279 474
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	-	(15 534)	(15 534)
Amortissement des immobilisations	(2 742)	2 742	-
Acquisition d'immobilisations	3 020	(3 020)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>47 975 \$</b>	<b>1 395 611 \$</b>	<b>1 443 586 \$</b>

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2019
Solde d'ouverture	47 803 \$	596 781 \$	644 584 \$
Excédent des produits sur les charges	-	541 556	541 556
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	-	(6 494)	(6 494)
Amortissement des immobilisations	(2 447)	2 447	-
Acquisition d'immobilisations	2 341	(2 341)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>47 697 \$</b>	<b>1 131 949 \$</b>	<b>1 179 646 \$</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	279 474 \$	541 556 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Variation des gains non réalisés sur les placements	90 209	(205 683)
Charges de dépréciation sur les placements	30 460	33 100
Reprise de charges de dépréciation	(11 176)	(654)
Augmentation nette des investissements dans Salus Global	(331)	(112)
Amortissement des immobilisations	2 742	2 447
Augmentation des fonds retenus aux fins d'assurance	18 417	17 456
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	8 795	7 666
(Diminution)/augmentation des créances et charges payées d'avance	(1 889)	1 912
Augmentation des créditeurs et charges à payer	26 495	13 714
(Diminution) des cotisations des membres reçues d'avance	(3 955)	(2 239)
Financement des régimes d'avantages postérieurs à la retraite	(8 357)	(7 336)
Augmentation de la provision pour réclamations en suspens	3 900	90 568
	<b>434 784</b>	<b>492 395</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
(Diminution)/augmentation de la marge de crédit	(13 450)\$	4 050 \$
Remboursement de prêt à terme	(2 400)	(2 400)
	<b>(15 850)</b>	<b>1 650</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation de placements, montant net	(379 086)\$	(491 414)\$
Acquisition d'immobilisations	(3 020)	(2 341)
Diminution/(augmentation) de la créance sur les ventes de placements	1 313	(1 347)
(Diminution) de la somme à payer pour les achats de placements	(36 414)	(43)
	<b>(417 207)</b>	<b>(495 145)</b>
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice	1 727	(1 100)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 806	4 906
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 533 \$	3 806 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de protection médicale (« ACPM » ou « l'Association ») est une organisation à caractère mutuel sans but lucratif vouée à la défense des médecins et constituée en 1913 en vertu d'une loi du Parlement. Ses membres se composent de médecins qui détiennent un permis d'exercice de la médecine au Canada. L'Association est dirigée par un Conseil élu par les membres.

Les objets de l'Association sont les suivants :

- a) soutenir, maintenir et protéger l'honneur, le caractère et l'intérêt de ses membres;
- b) encourager la pratique honorable de la profession médicale;
- c) prêter son avis et son concours, défendre et aider à la défense des membres de l'Association lorsque des poursuites injustes sont intentées contre eux ou les menacent;
- d) promouvoir et appuyer toutes mesures susceptibles d'améliorer la pratique de la médecine.

La protection est accordée aux membres qui sont aux prises avec des problèmes médico-légaux, indépendamment du fait que ces problèmes peuvent être signalés ou faire l'objet d'une action en justice après l'année où l'événement est survenu. La décision d'aider un membre, ainsi que l'étendue de l'assistance, revient au Conseil de l'Association et n'est pas définie par un contrat qui en établit les conditions ou les limites.

Bien que l'Association ait adopté une politique d'établissement des cotisations afin de maintenir un fonctionnement entièrement capitalisé, politique en vertu de laquelle elle doit détenir un dollar d'actif pour chaque dollar de passif futur estimatif actualisé, le solde des actifs nets non affectés à un moment précis pourrait avoir une valeur autre que zéro. Chaque année, suffisamment de cotisations seront exigées des membres pour couvrir l'ensemble (y compris les produits de placement prévus) des décaissements prévus, présents et futurs, en fonction des événements survenus au cours de l'exercice visé. Dans l'éventualité où les coûts et les placements varient par rapport aux estimations établies à la date de l'établissement des cotisations, les cotisations futures seront ajustées afin de compenser toute insuffisance ou tout excédent.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Partie III : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (la « Partie III »).

#### a) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats de fonctionnement de La Cour du lac Dow Inc. et de la Corporation de placements de l'ACPM, deux filiales détenues en propriété exclusive par l'Association. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

#### b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné. Les achats et ventes de placements cotés en bourse sont constatés à la date de la transaction.

L'Association évalue donc tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des entreprises contrôlées conjointement, lesquels sont mesurés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ainsi que les placements suivants, lesquels sont mesurés à leur juste valeur : placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; placements dans des obligations et des fonds de couverture que l'Association a décidé de mesurer à leur juste valeur; instruments financiers dérivés. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à la date de la transaction. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des titres évalués par référence au marché sont également comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les placements dans des actions privées, dettes privées et actifs réels privés et les sommes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la marge de crédit, le prêt à terme, les créditeurs et les charges à payer.

Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs financiers est déterminée de la manière suivante :

- i) La trésorerie et les placements à court terme détenus dans les placements du portefeuille sont évalués au coût, ce qui, avec les intérêts ou les escomptes courus, équivaut à la juste valeur.
- ii) Les obligations sur des marchés publics sont évaluées au prix en vigueur à la fin de l'exercice.
- iii) Les titres de participation négociés sur des marchés publics sont comptabilisés à la fin de l'exercice, au cours du marché publié par la Bourse visée.
- iv) Les fonds communs négociés sur des marchés publics compris dans les titres détenus sont évalués par référence à la valeur liquidative aux fins des opérations du plus récent exercice.
- v) Les instruments financiers dérivés, y compris les options, les contrats à terme, les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change, sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs sont déterminées en appliquant des modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temporelle et de la courbe de rendement ou des facteurs de volatilité qui sous-tendent les postes.
- vi) Les fonds de couverture sont évalués à la juste valeur, qui est fonction des valeurs obtenues auprès de chacun des administrateurs de fonds.

À chaque date des états financiers, l'Association vérifie s'il existe une indication qu'un actif financier évalué au coût après amortissement pourrait subir une dépréciation. Les preuves objectives de dépréciation comprennent les données observables portées à l'attention de l'Association, y compris, mais sans s'y limiter : les difficultés financières importantes éprouvées par l'émetteur, les ruptures de contrat, les cas de faillite ou toute autre activité de restructuration financière.

Au moindre signe de dépréciation, l'Association détermine si, pendant la période visée, un changement négatif important est venu modifier l'échéancier ou le montant prévu des futurs flux de trésorerie d'actifs financiers. Si elle décèle un tel changement, elle ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Association s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisé aux charges de dépréciation dans l'état consolidé des résultats. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, l'Association comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

#### c) *Produits et frais liés aux placements*

Les dividendes, les intérêts et les gains et pertes réalisés à la vente d'instruments financiers sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements évalués ultérieurement à leur juste valeur sont inscrites à titre de produits des placements du portefeuille. Les réductions de valeur découlant de dépréciation de valeur et de toute reprise d'actifs privés subséquente sont prises en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Pour les placements évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes découlant des variations des taux de change à la date d'évaluation sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### c) *Produits et frais liés aux placements (suite)*

Les frais liés aux placements incluent les éléments suivants :

- i) les honoraires versés aux gestionnaires de placements externes pour la prestation de services de gestion de placements;
- ii) les frais de société de personnes relatifs aux placements privés;
- iii) les frais de garde;
- iv) les salaires internes et autres coûts engagés aux fins de la surveillance et de l'administration du portefeuille;
- v) les coûts de fonctionnement du Comité des placements du Conseil;
- vi) les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur.

Ces frais sont passés en charges pendant l'exercice où ils sont engagés, à la date de transaction.

#### d) *Incertitude relative à la mesure*

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. En particulier, la dépréciation des placements dans des actions privées, des dettes privées ou des actifs réels privés, la provision pour réclamations en suspens et les avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des estimations importantes. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils sont connus.

#### e) *Cotisations des membres*

Les produits tirés des cotisations annuelles des membres sont comptabilisés proportionnellement tout au long de l'année de cotisation. Chaque année, le montant des cotisations est établi par le Conseil de façon estimative (y compris les produits de placement prévus) afin de couvrir le financement total des charges de l'Association, y compris les coûts prévus pour les réclamations découlant des services rendus par les membres au cours de l'exercice. De plus, les cotisations annuelles sont ajustées de temps à autre, au besoin, afin de refléter les gains ou les pertes (attribuables aux réclamations en suspens ou aux produits des placements) des exercices antérieurs. Les cotisations des membres reçues d'avance sont reportées.

#### f) *Devises*

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par la suite, les actifs et passifs monétaires font l'objet d'un ajustement pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou les pertes résultant de l'ajustement sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

#### g) *Compensations financières versées aux patients*

Les coûts réels des compensations financières versées aux patients au nom des membres sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés ou lorsque la direction juge leur paiement probable. Les jugements rendus par les tribunaux avant la fin d'un exercice, qui n'ont pas été réglés au 31 décembre, sont comptabilisés dans l'année du jugement. Les règlements convenus avant la fin d'un exercice, mais impayés au 31 décembre, sont comptabilisés pendant cet exercice. Les montants comptabilisés sont établis en partie selon des évaluations et des hypothèses faites par la direction et peuvent donc faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les montants réellement payés, le cas échéant, peuvent différer des montants comptabilisés à la fin de l'exercice précédent. Tout écart est pris en compte au cours de l'exercice où il est constaté.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### *h) Provision pour réclamations en suspens*

Il est impossible de déterminer avec précision le montant des coûts que pourrait devoir engager l'Association par suite de litiges éventuels ou en cours contre ses membres, au nom desquels elle exerce son pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, une évaluation des provisions pour réclamations en suspens éventuelles de l'Association comprenant les compensations financières versées aux patients, les frais de justice et les frais d'administration est préparée annuellement par les actuaires de l'Association.

Compte tenu du fait que tous les événements ayant une incidence sur le règlement final des réclamations déclarées n'ont pas eu lieu et qu'ils peuvent ne pas se produire avant quelque temps, cette évaluation peut varier, et la variation peut être importante à court terme. De plus, il est probable qu'un nombre important d'événements ayant déjà eu lieu sans avoir encore été reliés au membre concerné ni été signalés à l'Association puissent donner lieu à des réclamations pour lesquelles l'Association pourra choisir de fournir son appui. La variabilité de l'évaluation peut être causée par la différence entre la situation réelle qui se dessine et les hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs modèles prévisionnels. Les gains ou pertes actuariels sont pris en compte au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les montants estimatifs recouvrables auprès des compagnies d'assurance sont calculés et comptabilisés dans la provision pour réclamations en suspens à titre de réduction du passif prévu.

La provision pour réclamations en suspens a été déterminée par actualisation. Conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens de l'Association comprend une provision pour écarts défavorables, ce qui procure un coussin de sécurité dans l'éventualité où les résultats réels différeraient des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle. Toute réduction de la volatilité attribuable à l'existence d'un contrat d'assurance est comptabilisée dans la provision pour écarts défavorables.

#### *i) Primes d'assurance*

Les contrats d'assurance conclus par l'Association peuvent comprendre deux volets : une prime de dépôt et une prime de retenue de fonds. Les primes de dépôt sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat d'assurance et comprennent les taxes et les frais de courtage. Les primes de retenue de fonds sont retenues par l'Association et créditées avec intérêt aux taux déterminés en vertu du contrat. Les montants recouverts en vertu d'une police d'assurance seront d'abord payés à même les fonds détenus jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés, puis par les compagnies d'assurance. Les primes de retenue de fonds sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat. Les intérêts sur les soldes des fonds détenus dans le compte sont imputés aux dépenses d'assurance annuellement.

#### *j) Avantages postérieurs au départ à la retraite*

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les obligations établies par calculs actuariels au titre des régimes et les coûts connexes sont présentés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables, tel qu'il est décrit à la note 8. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées a été calculée en se fondant sur une évaluation préparée à des fins comptables.

Le coût actuel des prestations de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est passé en charge dans la période durant laquelle les services ont été rendus.

Les réévaluations et autres éléments comprennent l'écart agrégé entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de toute provision pour moins-value dans le cas des actifs nets à prestations déterminées; le coût des services passés; et les gains et pertes découlant de règlements ou de compressions. Les réévaluations sont constatées directement dans les actifs nets.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### k) Immobilisations

Les coûts d'immobilisations sont capitalisés répondant aux critères de comptabilisation d'une immobilisation; autrement, les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif à son utilisation prévue. L'amortissement se calcule selon la méthode linéaire en fonction des éléments suivants :

Bâtiments	de 5 à 50 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	de 2 à 12 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 8 ans
Frais de location reportés	durée des baux

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation dans tous les cas où des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, la recouvrabilité des actifs détenus et utilisés est évaluée au moyen d'un test de la juste valeur marchande estimative de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa juste valeur marchande estimative, une charge au titre de la dépréciation de l'actif correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur est constatée.

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le sommaire des placements du portefeuille se présente comme suit :

	2020		2019	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
<i>Comptabilisés à la juste valeur</i>				
Trésorerie et placements à court terme	316 781 \$	5,6%	855 203 \$	16,1%
Contrats de change à terme	2 480	0,1%	30 645	0,6%
Swaps d'instruments dérivés	43 926	0,8%	11 429	0,2%
Produits des placements à recevoir	10 676	0,2%	7 518	0,1%
Revenu fixe	2 243 131	39,9%	1 214 551	22,7%
Actions	519 243	9,2%	1 194 651	22,3%
Fonds de couverture	1 023 513	18,2%	1 014 328	19,0%
	<b>4 159 750 \$</b>	<b>74,0%</b>	4 328 325	81,0%
<i>Comptabilisés au coût après amortissement</i>				
Actions privées	502 679	9,0%	287 206	5,4%
Dettes privées	644 455	11,5%	220 212	4,2%
Actifs réels privés	308 656	5,5%	510 204	9,4%
	<b>1 455 790</b>	<b>26,0%</b>	1 017 622	19,0%
	<b>5 615 540 \$</b>	<b>100,0%</b>	5 345 947 \$	100,0%

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Les placements du portefeuille net se présentent comme suit :

	2020	2019
	Valeur comptable	Valeur comptable
Actif au titre des placements	5 615 540 \$	5 345 947 \$
Créance sur les ventes de placements	253	1 566
Somme à payer pour achats de placements	(50 648)	(87 062)
Placements du portefeuille nets	5 565 145 \$	5 260 451 \$

L'estimation par la direction de la juste valeur des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés fondée sur les dernières informations disponibles signalées pour ces investissements est la suivante :

	2020	2019
	Juste valeur	Juste valeur
Actions privées	694 854 \$	402 830 \$
Dettes privées	697 798	247 143
Actifs réels privés	408 762	618 099
Placements du portefeuille nets	1 801 414 \$	1 268 072 \$

Les pertes liées à la dépréciation des placements comptabilisés en 2020 en ce qui a trait aux actions, aux dettes et aux actifs réels privés s'élevaient à 30,5 millions \$ (33,1 millions \$ en 2019). L'Association a repris des dépréciations totalisant 11,2 millions \$ en 2020 (0,7 million \$ en 2019). Des placements assortis de réserves pour dépréciation totalisant 11,9 millions \$ (1,4 million \$ en 2019) ont été vendus pendant l'année, ce qui a permis de débloquer la réserve.

La valeur comptable des placements du portefeuille de l'Association qui ont subi une dépréciation et le montant des provisions pour dépréciation connexes se résument comment suit :

	2020			2019		
	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable
Actions privées	107 972 \$	29 920 \$	78 052 \$	74 742 \$	34 626 \$	40 116 \$
Dettes privées	80 411	27 269	53 142	89 596	28 817	60 779
Actifs réels privés	91 507	51 696	39 811	65 892	38 041	27 851
	279 890 \$	108 885 \$	171 005 \$	230 230 \$	101 484 \$	128 746 \$

#### Gestion des risques

L'Association suit une stratégie de répartition de l'actif diversifiée conçue pour générer les rendements de placement requis à un niveau de risque acceptable. Les placements du portefeuille de l'Association est notamment exposé aux risques suivants :

##### a) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers varient en raison de la fluctuation des cours. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autre risque de prix.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

- i) Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'Association au risque de taux d'intérêt découle de ses actifs porteurs d'intérêts, du prêt à terme, des swaps de taux d'intérêt et de la marge de crédit. La trésorerie de l'Association comprend les montants en dépôt auprès d'institutions financières qui rapportent des intérêts au taux du marché.

Le portefeuille des placements à revenu fixe de l'Association est sujet à des directives sur la concentration, la durée et la distribution qui sont conçues pour atténuer partiellement les risques de volatilité des taux d'intérêt.

Les placements en instruments à taux fixe de l'Association se composent d'instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe ou variable. Au 31 décembre, leurs valeurs s'établissaient comme suit :

	2020	2019
Taux fixe	2 237 162 \$	1 213 989 \$
Taux variable	5 969	562
	<b>2 243 131 \$</b>	<b>1 214 551 \$</b>

Les échéances et les rendements à l'échéance des instruments financiers porteurs d'intérêts s'établissent comme suit :

	Échéances				Total
	(en milliers de dollars)				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Instruments financiers porteurs d'intérêts	692 439 \$	659 089 \$	523 780 \$	367 823 \$	2 243 131 \$

Rendement à l'échéance		
Titres fédéraux	441 523 \$	0,55%
Titres provinciaux	761 068	1,39%
Titres de sociétés	374 860	2,62%
Fonds communs	665 680	2,54%
Total	2 243 131 \$	1,62%

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

- ii) Le risque de change correspond au risque que la valeur comptable des instruments financiers, libellés en monnaie étrangère ou en flux de trésorerie futurs liés à ces instruments, fluctue par rapport au dollar canadien en raison des variations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements.

Le tableau qui suit résume les placements détenus directement par l'ACPM et les placements sous-jacents investis dans des fonds communs, selon le risque de change, l'incidence de la couverture de change et l'exposition au risque de change net.

2020				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	2 994 052 \$	(1 066 662) \$	1 927 390 \$	79 %
Euro	461 790	(89 818)	371 972	14 %
Livre sterling	42 870	(19 857)	23 013	1 %
Autres devises	149 385	(367)	149 018	6 %
<b>Total</b>	<b>3 648 097 \$</b>	<b>(1 176 704) \$</b>	<b>2 471 393 \$</b>	<b>100 %</b>

  

2019				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	3 532 405 \$	(1 800 811) \$	1 731 594 \$	74 %
Euro	346 975	(177 688)	169 287	7 %
Livre sterling	43 670	(36 769)	6 901	0 %
Autres devises	447 122	–	447 122	19 %
<b>Total</b>	<b>4 370 172 \$</b>	<b>(2 015 268) \$</b>	<b>2 354 904 \$</b>	<b>100 %</b>

#### *Contrats de change à terme*

Les contrats de change à terme représentent des ententes entre deux parties visant l'échange de devises à une date ultérieure. L'Association utilise ces contrats afin de couvrir le risque de change lié à certains instruments libellés en devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats de change à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance d'ici un an.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Le notionnel et la juste valeur des contrats de change à terme au 31 décembre s'établissent comme suit :

2020	Notionnel des devises vendues ou achetées	Taux de change des contrats	Juste valeur des contrats \$ CAD
Livre sterling	11 400 £	1,336484	(116) \$
Euro	57 560 €	1,184716 – 1,223260	(212)
Dollar américain	833 707 \$ US	1,279405 – 1,280266	2 809
Autres devises			(1)
			2 480 \$

2019	Notionnel des devises vendues ou achetées	Taux de change des contrats	Juste valeur des contrats \$ CAD
Livre sterling	21 093 £	1,745503 - 1,74574	432 \$
Euro	120 653 €	1,466865 - 1,476472	1 411
Dollar américain	1 366 829 \$ US	1,311751 - 1,32006	28 802
Autres devises			
			30 645 \$

iii) D'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Afin de réduire les effets d'autre risque de prix, l'Association investit dans un portefeuille diversifié de placements conforme à la répartition d'actif et aux restrictions en matière de placement approuvées par le Conseil.

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou la contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers l'Association. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses placements à court terme, de ses actifs à revenu fixe et de ses contrats à terme.

L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties possédant une cote de solvabilité supérieure, en obtenant des garanties supplémentaires au besoin, en diversifiant ses placements et en assurant et surveillant la conformité aux lignes directrices applicables au portefeuille. Pour les titres d'emprunt émis par des municipalités, des gouvernements provinciaux ou des sociétés, l'Association a établi des principes de placement prévoyant des restrictions au degré d'exposition à chaque entité.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### b) *Risque de crédit (suite)*

Au 31 décembre, les placements à revenu fixe étaient assortis comme suit :

Obligations	2020	%	2019	%
AAA	481 314 \$	21,5	195 558 \$	16,1
AA	778 521	34,6	242 551	19,9
A	163 402	7,3	178 358	14,7
BBB	300 366	13,4	216 534	17,8
BB	210 230	9,4	145 451	12,0
B	281 591	12,6	182 300	15,0
CCC	21 381	1,0	17 051	1,4
CC	-	0,0	5 139	0,4
C	-	0,0	424	0,1
D	-	0,0	645	0,1
Non cotées	6 326	0,2	30 540	2,5
	<b>2 243 131 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>1 214 551 \$</b>	<b>100,0</b>

#### c) *Prêt de titres*

L'Association participe à un programme de prêts de titres par l'intermédiaire de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et de la Banque CIBC (l'agent prêteur). Dans le cadre de ce programme, l'Association prête des titres dont elle a la possession à des emprunteurs approuvés par l'agent prêteur. Ces prêts peuvent être garantis au moyen de titres ou de garanties sous forme de trésorerie. L'Association est exposée à différents risques dans le cadre de ce programme, dont la défaillance de l'emprunteur et le risque de réinvestissement.

- L'emprunteur manque à ses obligations s'il omet de rendre les titres empruntés. Le risque de défaillance de l'emprunteur est atténué par des engagements d'indemnisation solidaires fournis par CIBC Mellon, la Banque CIBC et Bank of New York Mellon. Le risque de défaillance de l'emprunteur est également réduit par l'exigence que les emprunteurs fournissent une garantie dont la valeur marchande totale dépasse la valeur marchande totale des titres prêtés. En 2020, la valeur marchande totale des prêts de titres s'élevait à 119,4 millions \$ (124,1 millions \$ en 2019) et la valeur des garanties en trésorerie, toutes détenues dans le compte de garanties de l'agent prêteur, à 125,2 millions \$ (131,9 millions \$ en 2019).
- Il y a risque de réinvestissement si l'intérêt gagné sur tout montant de garantie en trésorerie ne suffit pas à couvrir l'intérêt crédité à l'emprunteur. Le risque de réinvestissement est atténué par la durée relativement courte du placement de la garantie et de la courte durée des prêts, dont la majorité sont conclus suivant des modalités ouvertes et valables pour un jour.

#### d) *Risque lié aux placements*

Le risque maximal lié aux placements auquel est exposée l'Association correspond à la valeur comptable des placements. La diversification constitue la mesure la plus importante pour contrôler le risque lié aux placements.

Les objectifs en matière de composition et de diversification du portefeuille sont les suivants :

<b>Actions</b>	45 % (Marchés industrialisés : 10 %; Marchés industrialisés à faible volatilité : 20 %; Actions privées : 15 %)
<b>Titres à revenu fixe</b>	30 %
<b>Crédits</b>	15 % (Dette privé : 15 %)
<b>Placements immobiliers</b>	10 %

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### e) *Risque de concentration*

Il y a concentration du risque lorsqu'une partie importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres qui présentent des caractéristiques semblables ou qui sont sensibles à des facteurs similaires d'ordre économique, politique ou autre. La direction est d'avis que les concentrations suivantes ne constituent pas un risque excessif :

	2020	2019
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>	<b>5,6 %</b>	16,1 %
<b>Contrats à terme</b>	<b>0,1 %</b>	0,6 %
<b>Swaps</b>	<b>0,8 %</b>	0,2 %
<b>Produits des placements à recevoir</b>	<b>0,2 %</b>	0,1 %
Sociétés	11,1 %	10,9 %
Gouvernement	7,9 %	1,3 %
Provinces	13,6 %	1,7 %
<b>Revenu fixe canadien</b>	<b>32,6 %</b>	13,9 %
Sociétés	0,0 %	1,4 %
Gouvernement	0,0 %	1,7 %
Provinces	0,0 %	1,8 %
Autres	7,3 %	3,9 %
<b>Revenu fixe mondial</b>	<b>7,3 %</b>	8,8 %
Biens de consommation discrétionnaires	1,1 %	3,1 %
Biens de consommation de base	0,5 %	1,3 %
Énergie	0,5 %	1,2 %
Services financiers	0,7 %	4,1 %
Santé	1,1 %	2,3 %
Biens industriels	1,0 %	2,1 %
Technologies de l'information	1,9 %	2,9 %
Matières	0,9 %	1,1 %
Immobilier	0,3 %	0,5 %
Services de télécommunications	0,4 %	1,2 %
Services publics	0,2 %	0,8 %
Autres	0,6 %	1,7 %
<b>Actions</b>	<b>9,2 %</b>	22,3 %
Biens de consommation discrétionnaires	1,9 %	1,4 %
Biens de consommation de base	0,9 %	0,7 %
Énergie	2,2 %	2,5 %
Services financiers	2,7 %	2,1 %
Santé	1,6 %	0,8 %
Biens industriels	3,6 %	2,9 %
Technologies de l'information	1,6 %	1,0 %
Matières	0,5 %	0,3 %
Immobilier	5,4 %	4,1 %
Services de télécommunications	0,9 %	0,7 %
Services publics	2,0 %	1,8 %
Autres	2,7 %	0,7 %
<b>Placements privés</b>	<b>26,0 %</b>	19,0 %
<b>Fonds de couverture</b>	<b>18,2 %</b>	19,0 %
<b>Total des fonds</b>	<b>100,0 %</b>	100,0 %

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### f) Engagements dans des actifs privés

L'Association a établi une pondération cible à long terme de 40 % pour les actifs privés, qui comprennent des actions, des dettes et des placements dans des actifs réels. Elle investit dans ces actifs par l'entremise de partenariats privés et de placements privés. Conformément aux ententes établies, des tranches de ce montant sont utilisées à mesure qu'elles sont requises pour les placements. Au 31 décembre 2020, l'Association avait des engagements résiduels d'un montant de 1 478,9 millions \$ (1 296,8 millions \$ en 2019).

### 4. INVESTISSEMENT DANS SALUS GLOBAL

En 2018, l'Association a versé la somme de 2,5 millions \$ pour faire l'acquisition de 33,3 % des capitaux propres de Salus Global, une société contrôlée conjointement. L'investissement dans Salus est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, au prorata des parts détenues par l'Association dans Salus Global de la manière suivante :

#### Bilan au 31 décembre

	2020	2019
Total de l'actif	<b>3 140 \$</b>	2 680 \$
Total du passif	<b>1 532</b>	1 401
Avoir des actionnaires	<b>1 608</b>	1 279
	<b>3 140</b>	2 680

#### États des résultats et déficits Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
Total des produits	<b>2 029 \$</b>	1 876 \$
Total des charges	<b>(1 698)</b>	(1 764)
Revenu net	<b>331</b>	112

#### État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
Rentrées (sorties de fonds) :		
Activités d'exploitation	<b>934 \$</b>	362 \$
Activités de financement	-	-
Activités d'investissement	<b>(1 030)</b>	(57)
Augmentation de l'encaisse	<b>(96)</b>	305

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 4. INVESTISSEMENT DANS SALUS GLOBAL (SUITE)

	2020	2019
Solde d'ouverture	2 612 \$	2 500 \$
Part des capitaux propres du revenu net	331	112
Solde de clôture	2 943	2 612

### 5. IMMOBILISATIONS

	2020			2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	7 611 \$	– \$	7 611 \$	7 611 \$	– \$	7 611 \$
Bâtiments	62 263	28 019	34 244	62 083	26 632	35 451
Mobilier et matériel	1 167	1 082	85	1 198	1 083	115
Logiciels	391	245	146	510	300	210
Matériel informatique	1 180	739	441	1 321	763	558
Améliorations apportées aux bâtiments	10 956	6 140	4 816	8 518	5 220	3 298
Frais de location reportés	2 966	2 334	632	2 733	2 279	454
	<b>86 534 \$</b>	<b>38 559 \$</b>	<b>47 975 \$</b>	<b>83 974 \$</b>	<b>36 277 \$</b>	<b>47 697 \$</b>

Durant l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 0,4 million \$ ont été éliminées du bilan (1,3 million \$ en 2019).

### 6. FINANCEMENT

#### a) Marge de crédit - ACPM

Afin de mieux gérer ses besoins à court terme, l'Association a maintenu au cours de l'exercice une marge de crédit pouvant atteindre 40,0 millions \$. La marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Cette facilité est garantie par un contrat de sûreté générale sur tous les actifs de l'Association. Au 31 décembre 2020, aucun montant (néant \$) n'a été tiré de la marge de crédit (13,4 millions \$ en 2019). Les frais d'intérêt enregistrés au titre de la marge de crédit totalisent 179,9 mille \$ (219,8 mille \$ en 2019).

#### b) Prêt à terme

En mai 2015, la filiale Dow's Lake Court de l'Association a signé une convention de prêt à terme de 60 millions \$ avec une institution financière. La garantie visant le prêt à terme se compose de biens immobiliers dont dispose la filiale et d'une garantie de 25 millions \$ de l'Association. Le prêt à terme est remboursable sur demande, il est renouvelable à échéance d'un an et il est calculé sur une période d'amortissement de 25 ans. Les versements de capital s'élèvent à 0,2 million \$ par mois et l'intérêt comprend une composante variable (acceptation bancaire + 0,8 %) et une commission d'acceptation de 0,6 %. Les frais d'intérêt relatifs au prêt à terme et le swap de taux d'intérêt totalisent 1,3 million \$ (1,2 million \$ en 2019).

La direction ne croit pas que le volet demande du prêt à terme sera appliqué pendant la période en cours. À la fin de l'exercice, le solde du capital à rembourser était de 46,6 millions \$ (49,0 millions en 2019) et les intérêts payés d'avance étaient de 17,8 mille \$ (45,1 mille \$ en 2019).

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 6. FINANCEMENT (SUITE)

#### c) Swap de taux d'intérêt

En 2015, la filiale Dow's Lake Court de l'Association a signé une entente de swap de taux d'intérêt de 60 millions \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt de son prêt à terme. Le taux fixe du swap était de 2,36 % et est venu à échéance en mai 2020. À l'automne 2019, une nouvelle entente de swap de taux d'intérêt de 49,0 millions \$ a été conclue en remplacement de la précédente. Le taux fixe du nouveau swap de taux d'intérêt est de 2,64 % et l'échéance est fixée au 15 novembre 2024.

À la fin de l'exercice, la valeur notionnelle du swap de taux d'intérêt s'établissait à 46,6 millions \$ (49 millions \$ en 2019) et la juste valeur atteignait (2,2) millions \$ ((0,06) million \$ en 2019), d'où une perte non réalisée correspondant à 2,2 millions \$ (perte non réalisée de 0,4 million \$ en 2019).

### 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

L'information concernant les créditeurs et charges à payer de l'Association au 31 décembre se présente comme suit :

	2020	2019
Créditeurs	37 384 \$	473 \$
Charges à payer	80 340	90 512
Remises gouvernementales	212	456
	<b>117 936 \$</b>	<b>91 441 \$</b>

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'Association offre un certain nombre de régimes à prestations déterminées à ses employés; ces régimes assurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite en matière d'assurance-maladie et de soins dentaires. Le régime de retraite agréé est financé au moyen de cotisations payées conjointement par l'employé et l'employeur, et les prestations versées sont prélevées sur les fonds détenus en fiducie par ce régime de retraite. Le régime de retraite non agréé est financé par une combinaison des cotisations de l'employé et de l'employeur, et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie de fonctionnement. L'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite n'est pas capitalisé et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie liés au fonctionnement.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de financement a été effectuée le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilité a été effectuée le 31 décembre 2020.

Les composantes de l'actif/(passif) au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite se présentent comme suit :

	2020			Total	2019			Total
	Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
Juste valeur des actifs du régime	212 664 \$	8 141 \$	– \$	220 805 \$	191 201 \$	6 651 \$	– \$	197 852 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(199 832)	(47 479)	(9 594)	(256 905)	(169 906)	(39 697)	(8 377)	(217 980)
Situation de capitalisation - surplus (déficit)	12 832 \$	(39 338) \$	(9 594) \$	(36 100) \$	21 295 \$	(33 046) \$	(8 377) \$	(20 128) \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les dépenses associées aux régimes de retraite, les réévaluations et les autres éléments constatés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets se présentent comme suit :

#### Dépenses associées aux régimes de retraite

	2020			2019		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Coût des services actuels (partie de l'employeur)	7 732 \$	357 \$	8 089 \$	6 850 \$	291 \$	7 141 \$
Coûts de financement	446	260	706	255	270	525
Coût net périodique des prestations de retraite	8 178 \$	617 \$	8 795 \$	7 105 \$	561 \$	7 666 \$

#### Réévaluations et autres éléments

	2020			2019		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Rendement des actifs du régime excluant l'intérêt	(12 694) \$	– \$	(12 694) \$	(18 436) \$	– \$	(18 436) \$
Perte (gain) actuariel sur les obligations	27 458	770	28 228	23 869	1 061	24 930
Réévaluations et autres éléments	14 764 \$	770 \$	15 534 \$	5 433 \$	1 061 \$	6 494 \$

Les actifs du régime comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	2020	2019
	(répartition des actifs)	
Trésorerie	0,4 %	0,6 %
Revenu fixe canadien (obligations)	61,6 %	60,0 %
Titres de participation canadiens	19,9 %	20,2 %
Actions mondiales	14,7 %	15,3 %
Autres	3,4 %	3,9 %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de l'Association et charges sociales sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Régimes de retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	<b>2,60 %</b>	3,20 %
Taux d'actualisation des charges du régime	<b>3,20 %</b>	4,00 %
Inflation générale	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération	<b>2,50 %</b>	2,50 %
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	<b>2,60 %</b>	3,10 %
Taux d'actualisation des charges du régime	<b>3,10 %</b>	3,90 %
Inflation générale	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé	<b>0,73 %</b>	0,73 %
Âge de la retraite	<b>65 ans</b>	65 ans
Cessation d'emploi	<b>Données liées à l'âge</b>	Données liées à l'âge
Tables de mortalité	<b>CPM (secteur public)</b>	CPM 2014 (secteur public)

Les informations supplémentaires concernant l'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite déterminées de l'Association pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Régimes de retraite		
Charge associée au régime	<b>8 175 \$</b>	7 105 \$
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>14 763</b>	5 434
Cotisations patronales		
Normales	<b>8 186</b>	7 164
Cotisations salariales		
Normales	<b>2 962</b>	2 901
Pour services antérieurs	<b>39</b>	25
Transferts de la composante flexible	<b>695</b>	268
Prestations versées		
Pensionnés	<b>5 587</b>	4 985
Transferts forfaitaires	<b>2 038</b>	1 202
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Charge associée au régime	<b>618</b>	562
Prestations versées	<b>171</b>	176
Composante flexible	<b>565</b>	397

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS

Au 31 décembre, la provision pour réclamations en suspens, calculée par les actuaires de l'Association selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, s'établissait comme suit :

	2020	2019
Passif actualisé pour réclamations déclarées	2 058 670 \$	2 093 628 \$
Passif actualisé pour réclamations subies mais non déclarées	1 180 481	1 083 217
	<b>3 239 151</b>	3 176 845
<b><u>Provision pour écarts défavorables</u></b>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	669 331	702 505
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(44 727)	(19 495)
Provision nette pour écarts défavorables	<b>624 604</b>	683 010
<b><u>Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables</u></b>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	3 908 482	3 879 350
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(44 727)	(19 495)
Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables	<b>3 863 755 \$</b>	3 859 855 \$

Les passifs ont été actualisés au taux de 5,0 % (5,5 % en 2019). La provision pour écarts défavorables pour 2020 comporte une marge de 175 points de base dans le cas du taux d'actualisation et une marge de 2,5 % à 15 % pour l'évolution de toutes les composantes des coûts. La seule exception se trouve dans la composante « Compensations versées aux patients » relative à la région de l'Ontario, pour laquelle un pourcentage maximal de 20 % (pour tenir compte de la plus grande volatilité) s'applique aux variables d'évolution des réclamations. Pour ce qui est de la composante « Coût des compensations versées aux patients », la provision nette pour écarts défavorables pour l'évolution des composantes tient compte de l'incidence des contrats d'assurance sur les estimations des compensations versées aux patients. Bien qu'il n'existe pas de marché actif pour la négociation de ces passifs, leur valeur actualisée, incluant la provision pour écarts défavorables, est considérée comme un indicateur de la juste valeur.

Le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actuelle de la provision pour réclamations en suspens a une incidence importante sur ladite provision à la fin de l'exercice. Une baisse de cent points de base du taux d'actualisation se traduirait par une hausse importante de la provision d'environ 233 millions \$, alors qu'à l'inverse, une hausse de cent points de base se traduirait par une baisse marquée de la provision d'environ 209 millions \$.

Dans l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens, on trouve une estimation inhérente des paiements requis pour régler toutes les réclamations découlant d'événements médico-légaux qui se sont produits avant la fin de l'exercice. Une hausse ou une baisse de 10 % de l'estimation des paiements totaux requis pour régler toutes les réclamations aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer la provision d'environ 398 millions \$, en tenant compte de toutes les autres variables constantes.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Au cours de l'année, la provision pour réclamations en suspens a évolué comme suit :

	2020	2019
Paiement de réclamations relatives à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(412 590)\$	(399 651)\$
Réévaluation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(138 097)	(81 628)
Évolution de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours de l'exercice écoulé	599 314	591 342
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(44 727)	(19 495)
Augmentation au cours de l'exercice	3 900	90 568
Provision pour réclamations en suspens au début de l'exercice	3 859 855	3 769 287
Provision pour réclamations en suspens, montant brut avant la prise en considération des assurances	3 908 482	3 879 350
Provision pour réclamations en suspens à la fin de l'exercice, déduction faite des assurances	3 863 755 \$	3 859 855 \$

#### Programme d'assurance

En 2016, et dans le but de réduire la volatilité inhérente à la composante « Compensations versées aux patients » de la provision pour réclamations en suspens, l'Association a mis en place un programme d'assurance pour s'attaquer à la question des compensations versées aux patients dans les cas antérieurs au 31 décembre 2015, sous réserve des limites de la police d'assurance. Chaque année depuis 2016, l'Association a acheté des polices d'assurance pour couvrir la compensation versée aux patients en raison d'événements survenus lors des années civiles 2016 à 2020, sous réserve des limites desdites polices.

Les primes versées pour l'acquisition de ces polices d'assurance s'élèvent à 24,6 millions \$ (23,7 millions \$ en 2019) et comprennent une prime de dépôt de 6,2 millions \$ (6,2 millions \$ en 2019) et une retenue de fonds de 18,4 millions \$ (17,5 millions \$ en 2019). La prime liée à la retenue de fonds augmentera au taux d'intérêt de 5,5 % par année jusqu'à ce que la réception des montants à recevoir au titre des polices d'assurance puisse avoir lieu comme prévu.

Le solde de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance pour les années de survenance 2016 à 2020 sera partagé à parts égales avec les assureurs. Au 31 décembre 2020, la somme de 113,7 millions \$ (95,3 millions \$ en 2019) est incluse dans les fonds retenus aux fins d'assurance de l'état consolidé de la situation financière. Si l'on se fie aux modalités des polices d'assurance souscrites pour les années de survenance 2016 à 2020, l'Association pourrait bénéficier d'une réduction allant jusqu'à 36,8 millions \$ de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance.

L'acquisition de ces polices d'assurance pose un risque de crédit pour l'Association. Le risque de crédit représente le risque que l'assureur manque à ses obligations en vertu des polices d'assurance acquises. L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des compagnies d'assurance possédant une cote A+ ou A de l'agence AM Best. AM Best accorde uniquement une telle cote aux compagnies qui, à son avis, présentent une capacité hors-norme (excellente à supérieure) de s'acquitter de leurs obligations permanentes en matière d'assurance.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

La distribution des cotes et des assureurs se présentait comme suit :

Cote AM Best	2020		2019	
	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur
A+ Supérieure	4	412 000 \$	5	459 500 \$
A Excellente	6	441 000 \$	5	303 500 \$
		853 000 \$		763 000 \$

### 10. COTISATIONS

L'Association a adopté des politiques d'établissement des cotisations afin de s'assurer que ses activités sont entièrement capitalisées et de prélever suffisamment de cotisations annuelles auprès des membres pour couvrir les passifs qu'elle prévoit engager au cours du même exercice. L'Association a recours à des hypothèses et à des calculs actuariels pour déterminer les coûts des événements de l'année de survenance que représentent les décaissements futurs. Les exigences des coûts de l'année de survenance sont ajustées à la hausse ou à la baisse de façon à amortir les nouveaux coûts et à tenir compte du résultat des placements des exercices antérieurs, en vue d'établir le montant net des cotisations demandées aux membres. Le montant net des cotisations est constaté à titre de produit de l'exercice.

Le produit des cotisations se répartit comme suit entre les régions :

	2020	2019
Ontario	337 493 \$	339 034 \$
Québec	24 265	48 122
Colombie-Britannique et Alberta	150 267	151 304
Saskatchewan, Manitoba, provinces de l'Atlantique et Territoires	56 074	57 137
<b>Total des cotisations</b>	<b>568 099 \$</b>	<b>595 597 \$</b>

En 2020, le Conseil de l'Association a approuvé l'application d'un crédit global net estimatif des cotisations de 99,5 millions \$ (crédit de 60 millions \$ pour le Québec, crédit de 18,3 million \$ pour la Colombie-Britannique et l'Alberta, crédit de 9,5 millions \$ pour l'Ontario et crédit de 11,7 millions \$ pour la Saskatchewan, le Manitoba, les provinces de l'Atlantique et les Territoires) qui sera pris en compte dans le calcul des cotisations de 2021 qui doivent être recueillies au cours de l'année (crédit de cotisation, montant net, de 40,4 millions \$ en 2019). La direction prévoit utiliser ces crédits de cotisation pour réduire son actif net dans chacune des régions tarifaires au cours des années à venir.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 11. PRODUITS DES PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les produits des placements du portefeuille sont calculés à partir des sources suivantes :

	2020	2019
Produits des placements, évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	45 846 \$	40 266 \$
Produits de dividendes	11 544	24 438
Gains nets réalisés	301 623	233 829
Variation des gains non réalisés	(90 209)	205 683
Autres produits	13 987	14 743
Retenues d'impôts	14	42
	282 805	519 001
Produits des placements, évalués au coût amorti		
Produits d'intérêts	45 440	44 550
Produits de dividendes	3 066	7 985
Gains nets réalisés	15 778	108 371
Charges de dépréciation	(30 460)	(33 100)
Reprise de dépréciation	11 176	654
Autres produits	7 269	5 322
Retenues d'impôts	(1 734)	(2 178)
	50 535	131 604
Total des produits de placement du portefeuille	333 340 \$	650 605 \$

### 12. FRAIS LIÉS AUX PLACEMENTS

	2020	2019
Frais de gestion de placements	52 942 \$	44 107 \$
Frais de gestion interne	4 603	4 779
Autres frais liés aux placements	28 357	22 213
	85 902 \$	71 099 \$

### 13. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de générer suffisamment de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus. L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de sa responsabilité de payer les appels de capital (voir la note 3) en temps opportun pour financer ses engagements de placement en cours, ainsi que des décaissements quotidiens à effectuer pour fournir une protection aux membres. Les créanciers et charges à payer ont des échéances contractuelles respectant les modalités commerciales habituelles de 30 jours, alors que la marge de crédit est payable sur demande. La provision pour réclamations futures n'a pas d'échéance contractuelle et le moment du règlement dépendra des résultats réels des réclamations à l'avenir.

La principale source de liquidité de l'Association est la perception des cotisations auprès des membres actifs. L'Association établit ses besoins de trésorerie au moyen de prévisions à court terme afin de déterminer si les revenus tirés des cotisations perçus lui permettront d'acquitter les décaissements prévus. En outre, l'Association réduit le risque de liquidité en détenant des actifs productifs de revenus et en limitant ses placements dans des catégories d'actifs non liquides.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 13. RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

L'Association gère ses besoins en flux de trésorerie de fonctionnement courants en utilisant les cotisations de l'année en cours de réception. Tout excédent de trésorerie est transféré aux investissements de portefeuille. Dans le cas où les entrées de trésorerie issues des cotisations ne suffisent pas à couvrir les sorties de trésorerie courantes, les fonds sont tirés de la marge de crédit ou des placements du portefeuille.

### 14. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

La gestion de la propriété pour l'exercice comprend des charges de 3,4 millions \$ (4,0 millions \$ en 2019), déduction nette de 2,9 millions \$ (3,3 millions \$ en 2019) au titre des produits de location reçus de parties non apparentées.

### 15. ÉVENTUALITÉS

L'Association peut être partie, de temps à autre, à des différends et à des poursuites dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que la responsabilité éventuelle découlant de ces questions, le cas échéant, n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

### 16. L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux.

Au moment de l'approbation des présents états financiers, l'Association avait recensé les indicateurs suivants des conséquences financières et entrepris les activités suivantes par rapport à la pandémie de COVID-19 :

- Réalisation d'importantes économies dues à la suspension de tous les déplacements d'affaires pendant la pandémie
- Transition vers des modalités de travail à distance pour tout son personnel.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'Association ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs et des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie.

### 17. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.